

RACINE CARREE

Compte rendu du CTL du 10 Janvier 2019

Le CT du Désemploi

MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»



◆ Nous avons débuté ce CTL par la lecture des déclarations liminaires des diverses organisations syndicales. La CGTFIP 82 qui à maintes reprises à user de cet exercice pour interpellier nos directeurs s'est abstenue cette fois. La réponse de notre Directeur est la même que l'an passé savoir «Le directeur déclare ne pas pouvoir prendre position. Son rôle de directeur est d'appliquer les directives que la DG lui donnera à appliquer tout en essayant de maintenir la paix sociale et le service public. » (Confère la Racine carrée n°1 du 10/04/2018).

Vous l'aurez compris chers collègues les suppressions continuent et s'amplifient. La DGFIP paye encore un lourd tribut pour 2019, 2150 suppressions en 2019 après les 30 000 déjà enregistrées depuis 10 ans. Sans oublier :

- ☐ La Mise en place du prélèvement à la source qui entraîne des réorganisations importantes et pousse à bout les agents,
- ☐ Les missions et des conditions de vie au travail qui ne cessent de se dégrader,
- ☐ Une « géographie revisitée » qui aboutira à des restructurations massives,
- ☐ La diminution continue du budget de fonctionnement...

Cela fait plus de 10 ans que nous sommes dans le collimateur des différents gouvernements qui ont décidé de sacrifier notre administration, et ses agents par la même occasion : C'est insupportable !

A cela s'ajoute une future Loi Fonction Publique qui généralisera le recours aux contractuels, mettra fin au rôle des CAP pour la défense individuelle des agents, et plus largement la volonté de ce gouvernement de mettre en place une retraite à point... Tout cela avec un plan de qualification réduit à sa plus simple expression, un point d'indice en berne et une revalorisation indemnitaire inexistante.

Vu sous cet angle, on pourrait penser que l'année 2019 ne sera pas, et de loin, la meilleure... sauf à ce que nous réagissions collectivement et massivement...

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques est mobilisée avec vous et dans l'unité la plus large possible pour

défendre notre réseau, nos missions, nos conditions de travail et nos droits !

Le mépris des syndicats et des corps intermédiaires prôné par les gouvernements successifs a amené dans ce pays un climat de révolte. Nous espérons que les luttes de la « France d'en bas » feront prendre conscience à tous ceux qui nous dirigent, qu'on ne gouverne pas sans l'adhésion des peuples sauf à mener des dictatures.

Au niveau local les suppressions se déclinent au nombre de 8 ETP : 1 AFIPA, 1 IDIV, 5B et 1C

SERVICE concerné	AFIP	AFIPA	IDIV CN	A	B	C	
						Ad m	Ast
Direction		-1		-1		-1	
SPFE Montauban			-1	1	-1		
SIP					-1		
SIP-SIE					-1		
Trésorerie municipale Mban					-1		
Montech					-1		
Total	0	-1	-1	0	-5	-1	0



Deux suppressions sur les 8 impactent physiquement les agents, le poste C de direction et le B de Montech. La direction nous affirme que toutes les dispositions ont été prises en concertation avec les agents concernés.

A cela s'ajoute un redéploiement entre les trésoreries de Valence d'Agen et Castelsarrasin savoir un B transféré sur Castelsarrasin contre 1C transféré sur Valence.



Le poste service commun de Montauban Albasud sera supprimé au titre du rebasage (opération technique visant à corriger le décalage entre emplois implantés et effectifs).

La direction nous informe que des négociations sont en discussion avec la « POSTE » afin de trouver une solution pour l'affranchissement et la distribution du courrier.

La CGTFIP 82 reste à votre écoute et prête à agir à vos cotés dans l'intérêt de général.

◆GENERALISATION DU TELETRAVAIL

Après 2 années d'expérimentation environ, la DGFIP veut mettre en œuvre le télétravail à domicile. Si cette proposition peut sembler alléchante pour certains collègues, nous vous invitons à être très vigilants sur les modalités d'exercice du télétravail.

Avant toutes décisions, prenez le temps de lire les textes qui encadrent cette nouvelle méthode de travail. A l'origine la loi Sauvadet n°2012-347 du 12 mars 2012 suivi d'un décret d'application dans la fonction publique n°2016-151 du 11 février 2016 et l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016.

Dans ce dernier, on peut lire que l'agent **doit**, à ses frais, mettre en conformité les



installations et les locaux dédiés au télétravail. Seul lui est fourni un ordinateur portable. La direction nous informe à ce titre que 12 portables sont déjà disponibles à la DDFIP du 82 sur un potentiel d'une trentaine d'autorisations prévue soit 10% des effectifs de notre département. Cet ordinateur sera doté des logiciels et applications nécessaires aux activités prédéfinies et leur mise à jour assurée par la DDFIP. Tout le reste est à la charge de l'agent, électricité, ligne internet, assurance, imprimante, consommables

Pour le moment, la durée de travail hebdomadaire à domicile est fixée à 3 jours maximum. L'agent devra réintégrer le site dont il dépend les 2 jours restants.

Le télétravail est ouvert sur la base du volontariat, à tous les métiers sauf ceux qui nécessitent l'application MEDOC ou CHORUS. La campagne de recensement devrait être lancée mi ou fin du 1^{er} trimestre pour une mise en œuvre effective au cours du 1^{er} quadrimestre 2019. (semble déjà lancée sur Ulysse 82.....c'est fulgurant !!!) les candidats autorisés par leur chef de service devront signer, avec la direction et le comité technique, une convention contenant les modalités précises de la mission (Et c'est là, qu'il faudra faire très attention !) En cas de refus opposé à un candidat, ce dernier devrait pouvoir faire appel en CAP (tant que cette instance existera !!) Mais là encore la direction est évasive !!!

L'autorisation de télétravail peut être donnée pour une durée inférieure à un (article 6 de l'arrêté ministériel) et n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Les demandes d'agents pour bénéficier du télétravail dans la Fonction publique d'État se multiplient. Le télétravail offre à première vue beaucoup d'avantages, comme un gain de temps et d'argent sur les transports, et une vie de famille plus équilibrée, mais mal calibré, il peut nuire à la santé et isoler les agents.

Il ne faudrait pas que la DGFIP s'empare de ce désir grandissant des agents pour en déduire une application purement budgétaire en accompagnement des restructurations et suppressions massives

De plus nombre de questionnements demeurent encore sans réponse satisfaisante de la part de l'administration tels que la prise en charge d'une partie au moins des frais engendrés (abonnement internet, électricité assurance), ou encore la prise en charge d'accident du travail (c'est pour le moment à l'agent d'apporter des preuves), quid du droit à la déconnexion.....

◆TRESORERIE DE VALENCE

Des poubelles ont été incendiées à proximité de la trésorerie. La suie a été happée par le système de ventilation et a rendu les locaux impraticables et hors connexion informatique. La direction nous informe que toutes les démarches ont été prises pour réhabiliter les locaux et soutenir les personnels. Nous souhaitons bon courage à nos collègues et leur rappelons que nous sommes à leur écoute et disposition. (vous pouvez nous contacter au 05.63.21.57.14).

**En ce mois de janvier, nous souhaitons (malgré tout)
une bonne et heureuse année à toutes et à tous**

